

Québec, le 25 septembre 2024

Madame Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
140, Grande Allée Est, 6^e étage, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Audience publique : Projet de valorisation de matières
dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption
thermique anaérobie sur le territoire de la municipalité de
Contrecœur par Triumvirate Environmental inc.**

**Demande d'information de la commission, séance
du 24 septembre 2024 en soirée
(Dossier 3211-22-017)**

Madame,

Veuillez trouver ci-dessous les réponses du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour les questions posées lors de la séance du 24 septembre 2024 en soirée par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique du projet en titre.

Question 1 Déposer un document présentant la quantité et la provenance des matières de Triumvirate.

Quantité et provenance des MDR reçues par Triumvirate Environmental à Contrecœur pour les années 2018, 2019 et 2021

Provenance	Quantité de MDR reçue (kg)				Pourcentage (%)
	2018	2019	2021	Moyenne	

États-Unis	449 573	1 755 604	2 298 684	1 501 287	54
Québec	970 642	1 258 857	1 183 705	1 137 735	41
Nouveau-Brunswick	38 669	108 875	55 806	67 783	2
Ontario	78 843	44 098	18 915	47 285	2
Terre-Neuve	21 460	0	0	7 153	0
Nouvelle-Écosse	2 460	2 460	4 000	2 973	0
Total	1 561 647	3 169 894	3 561 110	2 764 217	

Source : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Direction des matières dangereuses et des pesticides.

Méthodologie : Ces données proviennent des rapports annuels de gestion des matières dangereuses résiduelles transmis au Ministère selon l'article 134 du Règlement sur les matières dangereuses. Considérant les irrégularités liées à la COVID-19, les informations pour l'année 2020 n'ont pas été colligées.

Question 2 Expliquer de quelle manière l'effet cumulatif du bruit est pris en compte?

Le niveau de bruit émis par les ventilateurs est évalué à 85 dBA à 1 mètre. Le niveau estimé au point récepteur le plus proche (à 900m) est inférieur à 30 dBA. Ce niveau est négligeable par rapport à la limite maximale permise.

Selon la NI98-01 la limite maximale permise est le plus élevée entre le bruit résiduel (bruit initiale sans la source à évaluer) ou 40 dBA de nuit et 45 dBA de jour qui caractérise le milieu calme.

Le niveau de bruit émis par les ventilateurs est inférieur à la limite maximale permise de plus de 10 dBA donc ce bruit n'influence pas le climat sonore actuel et il ne sera pas ou faiblement perceptible au point récepteur.

Les sommations des niveaux de bruit se fait d'une façon logarithmique. L'ajout d'une source de bruit inférieur de 10 dBA du niveau de bruit existant n'influence pas le climat sonore et l'ajout une source de bruit égal au niveau de bruit existant

augmente le niveau de bruit de 3 dBA. Une augmentation de 3 dBA est faiblement perceptible par l'oreille humaine.

Question 3 *Quels sont les suivis de la qualité de l'air actuellement réalisés dans le secteur?*

- Le ministère n'a pas de station de mesure de l'air ambiant à proximité du secteur de Triumvirate ni à Contrecoeur. La plus près se situe à Sorel. Cette station n'a pas eu de suivi entre 2007 et 2023. Ce qui avait été analysé avant 2007, c'est les particules en suspension totales (PST) et les métaux ou les particules en suspension ayant un diamètre de moins de 10 µm (PM10). À partir de 2023, le suivi est maintenant fait pour les particules en suspension ayant un diamètre de moins de 2,5 µm (PM2,5) et l'ozone.
- Arcelor Mittal a des stations d'air ambiant, elles sont dans l'attestation d'assainissement. Ces données sont disponibles avec une demande d'accès à l'information.
- Le ministère a mené une campagne d'échantillonnage de l'air ambiant dans le secteur en 2016 collaboration avec la direction de la santé publique qui a fait l'analyse de risque à la santé.
 - [Campagne de caractérisation de l'air ambiant aux environs de l'entreprise ArcelorMittal Contrecoeur : rapport intérimaire : évaluation des risques | BAnQ numérique](#)

Question 4 *Transmettre les résultats de la modélisation (Pré-projet vs projet)*

En réponse à la 2^e série de questions et commentaires, l'initiateur a présenté une comparaison des concentrations maximales, en termes de pourcentage des valeurs limites, avant et après les modifications apportées à certaines sources du scénario projet, et ce, pour les substances qui étaient non conformes à leur valeur limite.

Tableau QC2 : Variation des concentrations maximales des substances non conformes pour le scénario projet

Substance	Scénario préprojet ⁽¹⁾	Scénario projet
Acétate de n-butyle	1 068 % de la norme sur 4 minutes	82 % de la norme sur 4 minutes
Acétate d'éthyle	1 282 % de la norme sur 4 minutes	2 % de la norme sur 4 minutes
Acide chlorhydrique	50 % de la norme sur 4 minutes	7 % de la norme sur 4 minutes
Acide nitrique	906 % du critère sur 1 heure	127 % du critère sur 1 heure
Chloroforme	2 445 % du critère sur 1 an	85 % du critère sur 1 an
Chlorure de méthylène	675 % de la norme sur 1 an	29 % de la norme sur 1 an
Éther de méthyle et de butyle tertiaire	292 % de la norme sur 4 min	0,2 % de la norme sur 4 min
Méthyle éthyle cétone	118 % de la norme sur 4 min	0,4 % de la norme sur 4 min
Toluène	108 % de la norme sur 4 minutes	47 % de la norme sur 4 minutes
Trichloroéthylène	169 % de la norme sur 1 an	75 % de la norme sur 1 an
Noir de carbone	123 % du critère sur 1 heure	37 % du critère sur 1 heure

Note du tableau QC-2 :

(1) La modélisation avec l'ajout de certaines sources d'émissions existantes du scénario préprojet a mené à des dépassements de valeurs limites pour de nouvelles substances, tandis que pour d'autres substances, les concentrations maximales prédites sont inférieures aux valeurs limites.

L'ensemble des résultats de la modélisation est présenté par l'initiateur à l'annexe C des réponses à la deuxième série de questions et commentaires.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

Charles-Olivier Laporte
 Porte-parole
 Ministère de l'Environnement, de
 la Lutte contre les changements climatiques,
 de la Faune et des Parcs